

# Les Echos de Morieux

## MEILLEURS VOEUX 2021



Mairie déléguée de Morieux – n°7 – Décembre 2020



**Pages 3 & 4**  
Le Mot du Maire  
délégué

**Pages 5 & 6**  
Sur notre  
commune

**Page 7**  
Bibliothèque

**Page 8**  
Ecole Charlie  
Chaplin

**Pages 9 & 10**  
Vie associative

**Pages 11 à 14**  
Informations  
communautaires

**Pages 15 à 18**  
Informations  
Mairie

**Page 19**  
Recette

**Page 20**  
L'art prend l'air

## **Horaires d'ouverture de la Mairie**

**Du lundi au vendredi de 9h à 12h.**

**Le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois de 9h à 12h (fermeture le mercredi précédant).**

Tél. : 02.96.32.78.35.

Email : mairie.morieux@wanadoo.fr

**Site internet : [www.lamballe-armor.bzh](http://www.lamballe-armor.bzh)**

## **Permanences :**

**Pierrick BRIENS**, Maire délégué de Morieux, à l'énergie et au développement des énergies renouvelables :  
sur rendez-vous au 06.26.36.43.92

**Christelle LEVY**, Adjointe à la communication, à la citoyenneté et à la formation des élus :  
sur rendez-vous au 06.11.50.76.42

**Laëtitia RICHEUX**, Conseillère déléguée à l'application du droit des sols : sur rendez-vous au 02.96.32.78.35  
ou au 02.96.32.84.02

**Goulven LINTANF**, Conseiller municipal : sur rendez-vous au 06.77.98.51.44

**Samy GOASTER**, Conseillère municipale : sur rendez-vous au 06.77.45.51.57

**Marie-Christine CLERET**, Conseillère départementale, **le mercredi 20 janvier 2021** de 10h à 12h en mairie déléguée de Morieux

## **Infrastructures municipales :**



- **Ecole publique Charlie Chaplin**: 02.96.32.72.04



- **Garderie** : 02.96.32.81.68.  
de 7h30 à 9h et de 16h30 à 19h.



- **Restaurant scolaire** : 02.96.78.54.62.



- **Bibliothèque** : 02.96.32.84.38.

## **Autres Services et Permanences :**

**Cabinet infirmier** : 02.96.32.87.95.

**Lamballe Terre & Mer** : 02 96 50 00 30.

**Déchets Ménagers** : 02.96.50.13.76 du lundi au vendredi 8h30 à 12h et de 13h à 17h30.

**Petite enfance** : 34, rue Jean Jaurès : RPAM : 02.96.50.08.56 - EMA : 02.96.50.70.11.

**Service eau et assainissement** : 38, rue d'Armor : 02.96.50.13.56. - N° d'astreinte : 06.60.13.11.61.

**P@T - Bâtiment Penthièvre** : 41 rue Saint Martin : 02.96.31.90.29.

**C.I.A.S. – Bâtiment A - Saint Martin** : 41 rue Saint Martin : 02.96.50.73.20.

**Déchetterie de Planguenoual** : de 9h à 12h et de 14h à 18h sauf les lundis et jeudis matins, les dimanches et jours fériés. Tél. : 02.96.32.95.89.

**Centre Technique Enfouissement des Déchets de classe 3 de Lanjouan** : 22400 Lamballe-Armor - de 9h à 12h et de 14h à 17h00 sauf les mardis, les dimanches et jours fériés.

**DISTRIBUS** : 0 800 18 10 10.

**Pôle Emploi** : 5 avenue Georges Clémenceau – Maroué - Lamballe – 3949.

**Assistante sociale de la Maison du Département** : 02.96.50.10.30

# Le mot du Maire Délégué



L'année 2020 restera certainement dans nos mémoires comme celle des épreuves et des défis. Un virus que nous ne prenions pas très au sérieux initialement a modifié nos habitudes de vie et de travail, suscitant aussi légitimement notre inquiétude pour les plus fragiles d'entre nous.

Je veux d'abord retenir que la solidarité sous toutes ses formes nous a permis de traverser les instants les plus difficiles. Nous avons pu compter, encore une fois, sur l'engagement de bénévoles et de professionnels très sollicités : soignants, services de sécurité et de secours, commerçants, agriculteurs, enseignants, agents du service public et de toutes celles et ceux qui ont œuvré dans l'ombre pour répondre aux nombreux besoins de nos concitoyens. La situation économique est mise à mal pour nos artisans commerçants et nous avons en urgence trouvé les moyens d'aider nos petites entreprises en difficulté. Merci encore une fois pour chaque geste, chaque attention. Merci aux Morivaines et Morivains compréhensifs et patients durant cette période si délicate et inédite. Courage à nos associations privées d'activités. Gardez toute votre motivation et l'envie de proposer de belles animations lors de jours meilleurs que j'espère pour 2021. Souhaitons que l'entraide déployée, le regain d'intérêt pour les circuits courts et les produits locaux perdurent bien au-delà de cette crise et que nous soyons toujours en capacité de faire bloc, avec humanité et bon sens, pour l'avenir.

Le printemps a également été le moment du renouvellement des équipes municipales, à Lamballe-Armor comme dans toute la France. Je veux saluer le travail des élus sortants et de nos prédécesseurs. Nous sommes tous de passage dans cette responsabilité. Il ne faut jamais l'oublier et ne pas obérer l'avenir pour nos successeurs.

Je remercie le conseil municipal qui, bien qu'en attente d'installation pendant de longs mois, s'est mobilisé au service de la commune, auprès de nos aînés, en confectionnant et en distribuant des masques, en entretenant notre commune ... Des masques en tissu lavables continuent d'être fabriqués localement à l'entreprise Rozen rue des Gastadours à Lamballe.

Les chantiers de cette mandature seront importants et chacun devra s'investir. L'intérêt général sera la boussole de notre équipe municipale et la création des commissions consultatives, qui apportera et enrichira de son expertise sur les sujets. Elles devront sans aucun doute marquer l'empreinte de cette nouvelle mandature, prenant soin de veiller à ce que les projets s'inscrivent bien dans la feuille de route tracée par la charte de la commune nouvelle.

Je veux aussi en cette fin d'année remercier les habitants pour leur patience et leur faculté d'avoir su s'adapter et se frayer un chemin au cœur des travaux qui s'enchaînent depuis quelques mois maintenant et qui, il faut bien l'admettre, ne nous ont pas facilité la vie au quotidien. Mais le résultat commence à s'imposer et nous permet d'envisager les fêtes avec plus de sérénité. Les travaux de l'aménagement du centre bourg et de la rue des Villes Neuves vont s'achever à l'aube de ces jours de fêtes, ainsi notre ville de lumières pourra enfin nous apparaître plus accueillante.

Ces travaux, notamment sur les aménagements de sécurité, devraient régler le problème récurrent des vitesses excessives constatées ces dernières années, l'extension et le renouvellement de l'éclairage public améliorera la sécurité des piétons et permettra des économies d'énergie.

Sur la question de la sécurité routière, rue du Prétanné dernièrement, de nombreuses plaintes sont parvenues en mairie et nous inquiètent puisque des habitants traversent cette voie pour se rendre dans le centre ou à l'école pour les enfants. J'en appelle à la responsabilité de chacun pour adapter sa vitesse dans cette zone limitée à 30 km/h.

Par ailleurs, nous déplorons des dépôts sauvages de toutes sortes aux abords des conteneurs à verre à l'espace Eole, dans différents endroits sur la commune qui ne grandissent pas les auteurs et qui s'exposent évidemment à des verbalisations. J'en appelle aussi au respect des sites et des agents municipaux qui doivent sans cesse procéder à l'enlèvement de ces détritiques et au nettoyage.

La gestion d'une collectivité comme la nôtre est à la fois passionnante et parsemée de difficultés. Passionnante parce qu'elle prépare le cadre de vie pour les prochaines années et compliquée car les contraintes budgétaires imposent des choix, mais nous avons la volonté d'y arriver et de surcroît, malgré la pandémie que nous vivons, nous ne manquerons pas de relever le défi.

La traditionnelle cérémonie des vœux ne pourra avoir lieu compte tenu de la situation sanitaire très tendue que nous connaissons et nous impose des règles sanitaires très strictes. Nous verrons sous quelle forme nous reviendrons vers la population très attachée à ce moment de convivialité et de présentation du bilan de l'année passée et des engagements pour la nouvelle.

En attendant, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année tout en respectant les recommandations des services de l'Etat pour éviter une troisième vague de la covid 19.

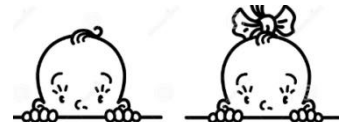
D'ici là prenez soin de vous et portez-vous bien !

Pierrick BRIENS  
**Maire Délégué de Morieux**



# SUR NOTRE COMMUNE

## Etat Civil



### Naissances

- 1<sup>er</sup> janvier – DOMALLAIN MOULINOT Alwenna, 16 route d'Andel
- 4 janvier – LERAY Louise, 1 rue des Tilleuls
- 17 janvier – COLLAS Swann, 9 rue des Chênes
- 12 février – MARTORELL Sohann, 601 rue des Villes Neuves
- 9 mai – GALTIER Louise, 13 allée des Sternes
- 21 mai – HINGANT Clara, 642 rue des Chênes
- 11 juin – CHABOUTY Henri, 3 allée du Chemin Vert
- 27 juillet – MASSIN Léon, 9 rue de la Trassée
- 14 septembre - BOUCRAUT Iris, 1 allée des Mouettes
- 15 octobre – BOULARD Soan, 15 rue des Plages
- 29 octobre – DUROS Aven, 30 rue des Villes Neuves
- 31 octobre – CAPUT LE GOFF Ella, 603 rue des Tilleuls
- 14 décembre – JASLET Morgane, 17 allée du Pommier de Beau



### Mariage

- 12 septembre – Antoine CERTEAUX et Davina COTIN, 606 rue de l'Etang

### Décès

- 1<sup>er</sup> février – GUILLOUX Josiane, 8 rue de la Trassée
- 8 mars – CORDILLET Thérèse, 11 chemin des Romains
- 26 juillet – LE CHENADEC Guy, la Horvée
- 28 novembre – DESBOIS Martine, 22 rue du Berry
- 10 décembre – GUICHEBARON Gilbert, 4 allée du Chemin vert
- 12 décembre – BEURIER Louis, 10 rue du Berry
- 21 décembre – DENIZAN Jean-Baptiste, 23 rue de Rintru



## Urbanisme

## Permis de construire délivrés

M. COZ Olivier, **modification des façades, de la surface et de l'implantation de la construction**, 608 rue des Chênes

M. BALAN Yves, **construction d'une maison individuelle**, 611 rue des Chênes

M. BOTREL Gérard, **construction d'une véranda**, 21 route d'Anel

M. PEUCH Ludovic et Mme MAURISSE Ludivine, **construction d'une maison individuelle**, 605 rue des Chênes

## Déclarations préalables délivrées

M. DÉRUNES Sébastien, **pose d'un châssis de toit**, 7 allée des Sternes

M. LE MAUFF Sylvain, **construction d'un préau en extension d'un abri existant et édification d'une clôture**, 604 allée des Bergeons

M. NICOLAS Sophie, **isolation extérieure d'un habitat léger existant**, 602 impasse de Bellevue

Mme TEXIER LEMEUR Floriane, **édification d'une clôture**, 7 ter rue du Prétanné

M. RENAULT Guillaume, **construction d'un abri de jardin**, 33 allée des Sernes

Mme HERVÉ Michèle, **remplacement de la clôture**, 5 rue de la Trassée

M. BODARD Jean-Pierre, **extension d'une habitation**, 31 rue de Rintru

SCI ALMACLACE, M. BOUILLON Alexandre, **création d'une fenêtre de toit et modification de la toiture du garage**, 10 rue du Berry

M. BRIENS Jean-Pierre, **changement de couverture sur un bâtiment existant**, 611 rue de l'Etang

## Permis d'aménager

SCI ALMACLACE, M. BOUILLON Alexandre, **division du terrain pour la création d'un lot à bâtir sans espace commun**, 10 rue de Berry





# BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque de Morieux a repris ses horaires d'ouverture habituels :

- Mercredi : 16h - 18h
- Samedi : 10h - 12h

Les Racontines : la bibliothèque vous propose des histoires pour les enfants de 2 à 6 ans accompagnés d'un adulte les samedis 6 février, 13 mars, 3 avril, 15 mai et 5 juin à 11h.

La Fabrique : pendant les vacances d'hiver, la bibliothèque accueille les enfants à partir de 6 ans le mercredi 24 février à 14h30 sur le thème de l'origami (inscription un mois avant l'animation).

## ➤ Consultation sur place

Les documents : livres, revues, BD, CD audio peuvent être consultés sur place sans abonnement.

## ➤ Abonnement

Il est obligatoire pour l'emprunt de documents, le prêt de liseuse et l'accès à la bibliothèque numérique. Pour s'inscrire, il suffit de se présenter à la bibliothèque avec une carte d'identité et un justificatif de domicile. Pour les mineurs, une autorisation parentale est demandée. La carte d'abonné est réutilisable, la cotisation est valable pour une année.

| Abonnement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Lamballais | Non Lamballais |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------|
| Adulte (+ 18 ans)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 10.00 €    | 44.00 €        |
| Etudiant et - 18 ans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Gratuit    | 14.00 €        |
| Demandeur d'emploi, Personnes aux minimas sociaux*                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Gratuit    | 44.00 €        |
| Abonnement annuel Professionnel**                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Gratuit    | 74.00 €        |
| <p><b>*minimas sociaux</b> Personnes aux minimas sociaux (RSA, Restos du coeur), les titulaires de l'allocation adulte handicapé ou de la pension d'invalidité sur présentation d'un justificatif et leurs enfants mineurs</p> <p><b>**Abonnement annuel professionnel</b> Etablissements scolaires, établissements pour personnes âgées, pour personnes en situation de handicap.</p> |            |                |

Pour rappel, l'abonnement à la bibliothèque de Morieux donne droit à l'accès aux trois autres bibliothèques du territoire de Lamballe-Armor. Les horaires des sites de Lamballe, Meslin et Planguenoual sont visibles sur le site internet de Lamballe-Armor.

## ➤ Emprunts

La durée de prêts est de trois semaines. Avec une carte d'abonné, il est possible d'emprunter :

- **12 imprimés** (livres, revues, BD, Livres lus)
- **8 documents multimédias** (Cd musicaux, cédérom, DVD)
- **4 dvd** par carte maximum

**4 liseuses** sont également en circulation (3 semaines de prêt)

Les documents peuvent être réservés. Les lecteurs peuvent prolonger le délai de prêt sous réserve que les documents ne sont pas réservés par un autre abonné.



# ECOLE PUBLIQUE CHARLIE CHAPLIN



## Atelier Poterie

Les PS / MS ont la chance de bénéficier d'un atelier Poterie sur 3 séances avec la verrière Laëticia Briend de Saint-Alban.

Le fil conducteur de la classe étant cette année les animaux, les enfants ont réalisé des ours, écureuils, et hiboux en argile, l'objectif étant de fabriquer des petites figurines afin d'embellir l'entrée de la Maternelle. Le travail de l'argile est parfait pour affiner les gestes et travailler la motricité fine tout en créant.

Estelle TROUSSARD, enseignante PS / MS

## Sortie Cluedo

Mardi 8 décembre, les élèves de GS et CP ont participé à un Cluedo géant dans leur village de Morieux.

Aurélien, l'animateur du Cap d'Erquy, leur a expliqué qu'une abeille avait été tuée et qu'ils étaient invités à trouver le coupable en allant chercher le témoignage de certains animaux de part et d'autre de Morieux. Séparés en 4 équipes : les fauvettes, les renards, les goélands et les chouettes, les enfants ont dû suivre un plan pour retrouver chaque animal ainsi que son témoignage. Finalement, ils ont découvert par élimination des suspects que c'était la bondrée apivore qui avait attaqué l'abeille.

Les enfants étaient très motivés par la recherche des témoins : ce fût un bon moment de partage. Merci à l'amicale laïque pour le financement de cette intervention.



Nathalie HAMEL, enseignante GS / CP





# VIE ASSOCIATIVE

## Club Beau Rivage

C'est avec beaucoup de peine que nous avons appris le décès de Martine DESBOIS qui est partie rejoindre ses chers parents. J'ai pu t'accompagner à l'église pour ton dernier voyage mais le virus a empêché d'autres amis du club de le faire.

Nous présentons nos sincères condoléances à ton frère Michel et sa famille, ainsi que tous ses proches résidant à Morieux.

Notre repas de Noël sera programmé quand les restaurants pourront réouvrir.

L'assemblée générale prévue le 21 janvier ne se tiendra que si les conditions sanitaires le permettent.

Toutes informations vous seront données en temps et en heure.

Je vous souhaite une bonne fin d'année et surtout une bonne santé et espère que nous nous retrouverons le plus vite possible.

**La présidente, Huguette MARTIN 02.96.32.79.17**

## Physic Harmony

Le Club de Viet Tai chi et de Méditation Relaxation de Morieux a, pendant la période de confinement, proposé de suivre les cours en VISIO. Les adhérents ont ainsi continué à pratiquer en toute sécurité et ont apprécié ces moments de partage et d'échange à distance.

**Merci à tous pour votre assiduité !!!**

Nous espérons reprendre les cours à la salle EOLE dès que ce sera possible.

Le mardi de 19H00 à 20H00 pour les débutants en Viet Tai Chi.

Le mercredi de 18H30 à 19H30 pour les confirmés en Viet Tai Chi.

Le mercredi de 19H45 à 20H45 pour le cours de Méditation/Relaxation.



**PHYSIC HARMONY vous souhaite de bonnes fêtes  
de fin d'année et vous adresse  
ses meilleurs vœux pour l'année 2021 !!**



Sylvie TROUCHARD - Enseignante Viêt Tai Chi – Ecole Nghĩa Hô et Méditation  
Site internet : [www.physicharmony.com](http://www.physicharmony.com) - @ : [vtcmorieux@gmail.com](mailto:vtcmorieux@gmail.com)

## Comité d'Animation de Morieux

Que retenir de cette année qui va s'achever dans quelques jours, et bien pas grand-chose si ce n'est qu'elle a été animée par la Covid 19. Toutes les associations morivaines ont subi les contraintes liées à cette pandémie que sans doute, avait-elle été sous-estimée par nos dirigeants quant aux conséquences gravissime que nous connaissons tous.

Nous avons été confinés le 16 Mars dernier, juste après que nous ayons pu organiser notre soirée festive en récompense aux efforts consentis par nos bénévoles lors de nos manifestations. Vous l'aurez toutes et tous constaté que ce fût la seule et unique manifestation appréciée des participants et pour cause. Pour le reste, comme beaucoup d'autres associations, nous avons été contraints d'annuler les unes après les autres les animations prévues et qui laisseront, probablement pour certaines, des traces en matière de finance.

Pour ce qui est de la situation financière, heureusement pour nous, il n'y aura pas de conséquences fâcheuses et c'est tant mieux.

Malgré l'incertitude qui plane quant à la sortie de cette fichue pandémie, il faut préparer nos manifestations pour 2021. Déjà, l'assemblée générale prévue le dimanche 24 Janvier sera reportée à une date ultérieure probablement. Tout comme la possibilité de réunir comme tous les ans nos bénévoles, ceci est fortement compromis et nous étudions la faisabilité de la faire au cours de la soirée festive avec les pilotes de solex le week end du 10 et 11 Avril prochain. Quid de la fête du blé noir programmée pour le 10 et 11 Octobre, date théorique, du téléthon et du réveillon. Dès que nous en aurons la possibilité, le bureau se réunira et entérinera la programmation des festivités 2021 en cours d'élaboration.

D'ici là, l'ensemble du bureau se joint à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année en famille nonobstant les gestes barrières qui sont certainement la meilleure façon de se protéger et de protéger les autres.

Joyeux Noël et bonne année 2021.

**Pierrick BRIENS, le Co-Président**

## Association pour la sauvegarde de la Chapelle Saint-Maurice et du petit patrimoine

L'année 2020 s'achève ... une année très particulière qui n'a pas permis les diverses manifestations estivales autour de la chapelle Saint-Maurice.

Faisons le vœu que 2021 nous permette de se retrouver pour des moments conviviaux.

D'ici là, nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

**Agnès DESBOIS,  
Présidente de l'association**



## Les gestes barrières

Face à l'accélération de l'épidémie, nous devons mobiliser tous les outils à notre disposition. Casser les chaînes de transmission de la COVID-19 est plus que jamais indispensable :

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Porter correctement un masque quand la distance ne peut pas être respectée et dans les lieux où cela est obligatoire
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique
- Eviter de se toucher le visage
- Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)
- Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour
- Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

L'application TousAntiCovid, vise à faciliter l'information des personnes qui ont été en contact avec une personne testée positive à la COVID-19 et à accélérer leur prise en charge, en addition de l'action des médecins et de l'Assurance Maladie. Son usage s'avère particulièrement utile dans des lieux où la concentration de personnes rend le respect de la distanciation sociale difficile à mettre en œuvre.

## > Économie

**Campagne de soutien au commerce de proximité : Nos commerçants comptent sur vous, vous pouvez compter sur eux !**

Derrière cette campagne de Lamballe Terre & Mer agglomération, c'est un mouvement de solidarité qui est lancé sur les 38 communes du territoire, pour encourager le "consommer local", **en concertation avec les associations de commerçants**. Réactifs et imaginatifs, nos commerçants s'organisent : commande en ligne ou par téléphone, livraison, vente à emporter, le maximum est fait pour répondre aux besoins des habitants et ce dans le respect des gestes barrières pour la sécurité de tous.

Parmi ses actions, Lamballe Terre & Mer agglomération se veut facilitatrice et accompagne les commerces qui le souhaitent, en relayant les services mis en place sur son site : [www.lamballe-terre-mer.bzh/toussolidaires](http://www.lamballe-terre-mer.bzh/toussolidaires)

**Tous solidaires, continuons à nous protéger et consommons local !**



**Nos commerçants comptent sur vous, vous pouvez compter sur eux**

Nos commerces locaux trouvent des solutions  
**encourageons-les !**  
Toujours dans le respect des gestes barrières

#TOUSSOLIDAIRES  
► [lamballe-terre-mer.bzh](http://lamballe-terre-mer.bzh)

## > Transport

**DISTRIBUS** Drappel des consignes générales  
POUR VOUS

Le port du masque est obligatoire pour les usagers à bord des véhicules, conformément aux dispositions sanitaires gouvernementales.

## **Mobilité : Enquête sur la mobilité des personnes âgées en milieu rural**

---

En partenariat avec l'agglomération de Lamballe Terre & Mer, des étudiants de l'École Supérieure d'Ingénieurs de Rennes mènent un projet dans le but d'améliorer la mobilité des personnes âgées et ainsi réduire leur isolement en milieu rural.

Des questionnaires anonymes sont disponibles en ligne sur le site de Lamballe Terre & Mer : <https://bit.ly/mobiliteseniors> ou auprès de votre mairie.

Les versions papier sont à retourner avant le 15 janvier directement dans votre mairie ou par courrier à : Lamballe Terre & Mer

Service Mobilités

41 rue Saint-Martin – BP 90456 – 22404 Lamballe-Armor Cedex

Merci pour votre participation.

### **> Habitat**

#### **Permanences de Bonjour Habitat**

---

Bonjour Habitat, c'est plus de 50 permanences de septembre à décembre sur l'ensemble du territoire. Les demandeurs seront mis en relation téléphonique directe avec les partenaires, ALEC, SOLIHA, ADIL...

Les permanences des partenaires (ALEC, SOLIHA) avec les particuliers se feront seulement sur rendez-vous. A noter, que les rendez-vous téléphoniques seront privilégiés lorsque cela sera possible.

**Renseignements** : 02 96 32 96 66 et site : [bonjour-habitat.bzh](http://bonjour-habitat.bzh)

### **> Assainissement**

#### **Gestion des abonnés : privilégiez les démarches en ligne !**

---

Pour éviter des déplacements inutiles en cette période de crise sanitaire, pensez que de nombreuses démarches peuvent être réalisées en ligne sur le site [www.lamballe-terre-mer.bzh](http://www.lamballe-terre-mer.bzh)

#### **SERVICE EAU :**

- ✓ Demande d'ouverture d'un abonnement
- ✓ Résiliation d'un abonnement
- ✓ Demande de mise en place d'un prélèvement automatique
- ✓ Paiement des factures par carte bancaire (TIPI)

**Contact : 02 96 50 13 56 ou [contacteau@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:contacteau@lamballe-terre-mer.bzh)**

Vous pouvez également déposer votre index de consommation d'eau

- En envoyant une photo de votre compteur à l'adresse mail suivante :  
[contacteau@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:contacteau@lamballe-terre-mer.bzh)
- En communiquant votre index par téléphone au 02 96 50 13 56

ou par mail à [contacteau@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:contacteau@lamballe-terre-mer.bzh)

#### **SERVICE DECHETS MENAGERS :**

- ✓ **Changement de situation ou réclamation**
- ✓ **Paiement des factures par carte bancaire (TIPI)**
- ✓ **Demande de prélèvement automatique**
- ✓ Demande de badge d'ouvertures des colonnes enterrées
- ✓ Jours de collecte des OM et des bacs jaunes
- ✓ Les tarifs des redevances
- ✓ Demande des horaires d'ouverture des déchèteries
- ✓ Demande de composteurs

**Contact : 02 96 50 13 76 ou [contactdechets@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:contactdechets@lamballe-terre-mer.bzh)**

## > Déchets ménagers

### Accès aux déchèteries

---

**Pour les particuliers et les professionnels**, les déchèteries sont ouvertes.

Pour protéger les usagers contre le Covid-19, des consignes sont à respecter à l'intérieur des déchèteries :

- Il est important que chaque usager trie correctement son chargement avant son arrivée en déchèterie afin de diminuer son temps de présence sur le site.
- Les distances entre les usagers doivent être respectées, c'est pourquoi un contrôle par un agent de sécurité sera réalisé à l'entrée de chaque déchèterie afin de ne pas avoir plus de 7 véhicules en même temps dans l'enceinte des déchèteries.
- La carte d'accès est obligatoire pour accéder aux déchèteries de Bréhand, Erquy, Lanjouan et Planguenoual. Tout usager sans carte se verra refuser l'accès. Pour les particuliers d'Hénon, Moncontour, Plémy, Quessoy et Trédaniel, l'accès à la déchèterie de Bréhand sera possible avec une pièce d'identité. Pour les particuliers d'Hénanbihen et Saint-Denoual, l'accès à la déchèterie d'Erquy sera possible avec une pièce d'identité.
- Les gardiens de déchèteries sont présents pour conseiller les usagers mais ils ne peuvent pas aider dans le déchargement des déchets.

**Renseignements** : 02 96 50 13 76 ou par mail à [contactdechets@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:contactdechets@lamballe-terre-mer.bzh)

### Calendrier 2021

---

Les calendriers de collecte 2021 du service Déchets Ménagers ont été distribués dans votre boîte aux lettres au cours du mois de septembre. En cas de non réception, ils sont disponibles dans votre Mairie. Les calendriers sont également téléchargeables à partir de janvier 2021 sur le site [www.lamballe-terre-mer.bzh](http://www.lamballe-terre-mer.bzh) dans les rubriques Vivre & habiter-Gestion des déchets.

Le service Déchets Ménagers vous rappelle que les bacs doivent être sortis la veille au soir des jours de collecte et doivent être ramassés après le passage des camions de collecte.

Plus d'informations : [contactdechets@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:contactdechets@lamballe-terre-mer.bzh)

## > Environnement

### Accueillir les hérissons

---

Il est agréable de voir gambader ces petits mammifères dans nos jardins à la nuit tombée, mais pour que le hérisson puisse se promener en sécurité, quelques aménagements sont nécessaires car son territoire peut s'étendre sur plusieurs dizaines d'hectares. Un tas de bois, de foin ou de feuilles mortes, une pelouse rase et quelques petits passages de 6 à 8 cm au pied de votre clôture créeront un environnement propice aux hérissons mais attention à ne pas en créer vers une route.

**Le saviez-vous ?** Pour se débarrasser des limaces qui se régalent de vos plus belles salades, plutôt que d'utiliser de l'anti-limace auquel les hérissons sont mortellement sensibles, invitez ces mammifères à circuler chez vous, ils vous débarrasseront de ces nuisances et protégeront votre potager de manière écologique.

### Protection des amphibiens aux landes de la Poterie

---

Lamballe Terre & Mer a pour mission de protéger les sites classés Natura 2000 telle que le site des landes de La Poterie situées sur la commune de Lamballe-Armor. Elles constituent un lieu d'intérêt écologique majeur en Côtes d'Armor, en particulier concernant les amphibiens : onze espèces, toutes protégées, de grenouilles, crapauds, tritons et salamandres y ont été observées. Cependant, une forte mortalité a été constatée en période de migration, lorsque les animaux tentent de rejoindre leurs habitats de reproduction situés de part et d'autre de la RD n°28.

Lamballe Terre & Mer, la Ville de Lamballe-Armor, le Conseil Départemental 22, le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et l'association VivArmor Nature se sont associés pour trouver une solution pérenne à la protection de ces espèces.

Dans ce cadre, plusieurs actions sont menées auprès et avec les habitants et les usagers autour de la protection des amphibiens.

#### **Pour en savoir plus :**

Service Biodiversité et Bocage de Lamballe Terre & Mer

**02 96 50 59 37** / [environnement@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:environnement@lamballe-terre-mer.bzh) / [www.lamballe-terre-mer.bzh](http://www.lamballe-terre-mer.bzh)



## **Comptage des oiseaux au jardin**

Rendez-vous les 30 et 31 janvier 2021 pour les oiseaux de jardin ! Initiée par le GEOCA (Groupe d'Études Ornithologiques des Côtes-d'Armor) en 2009 dans le département des Côtes-d'Armor, l'opération "Oiseaux des jardins" vise à recenser de façon ponctuelle, l'abondance des principales espèces d'oiseaux fréquentant les jardins en hiver. Notez les oiseaux présents dans votre jardin (ou le lieu choisi) pendant 1 heure et comptez le maximum d'individus vus en même temps par espèce. Cette opération de sciences participatives est à la fois un moment de sensibilisation et d'information sur les oiseaux les plus communs dans nos jardins.

**Plus d'informations :** <https://www.geoca.fr/participer/operation-oiseaux-des-jardins/>

## **Recensement des gîtes d'hiver pour l'hibernation des chauves-souris**

Vous avez dû les voir virevolter tout l'été à la tombée de la nuit, mais même si elles se font plus rares à la venue de l'automne, les chauves-souris restent bien présentes sur le territoire. En cette saison, les colonies d'été se dispersent et cherchent des partenaires pour l'accouplement. Elles font ensuite des réserves de graisse pour se préparer à hiberner, généralement dans des endroits frais comme les caves. Si vous avez des chauves-souris chez vous, contactez le service environnement de Lamballe Terre et Mer. Nous vous donnerons des conseils pour protéger ces discrètes boules de poils, et vous nous aiderez également à améliorer nos connaissances sur les gîtes d'hiver et les espèces du territoire. Vous pouvez également nous contacter si vous souhaitez effectuer des aménagements simples pour les accueillir dans votre cave ou votre grenier !

**Contact : [environnement@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:environnement@lamballe-terre-mer.bzh)**

## **Avis de recherche : où sont les mares ?**

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité de Lamballe Terre & Mer, nous recensons les mares du territoire (plan d'eau inférieure à une centaine de mètres carré), qu'elles soient d'agrément dans un jardin, en milieu agricole ou abandonnées au fond d'un bois ! Véritables réservoirs de biodiversité, nous aimerions en évaluer la richesse écologique et les intégrer à la trame verte et bleue du territoire ! Si vous en possédez une, ou avez connaissance de certaines, n'hésitez pas à nous **contacter : [environnement@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:environnement@lamballe-terre-mer.bzh)**

## **> Enfance-Jeunesse**

### **Activités enfance jeunesse - Été 2021 - recrutement du personnel**

La direction enfance jeunesse de Lamballe Terre & Mer, recherche pour ses activités de l'été 2021 des animateurs (BAFA ou équivalent, stagiaires, surveillants de baignade...) et des directeurs (BAFD ou équivalent).

Les candidatures et CV sont à adresser, dès maintenant et au plus tard pour **le vendredi 12 février** à l'attention de : M. Le Président de Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint Martin, 22400 LAMBALLE-ARMOR ou par courriel à [enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh)

**Renseignement au 02 96 50 59 54**

## **Dispositif accueil en Relais-CESU ENFANCE**

Destiné aux familles du territoire, il s'agit d'un dispositif d'aide financière sous forme de Chèque Emploi Service Universel préfinancé permettant de rémunérer le prestataire de garde à domicile intervenant au domicile de la famille.

Vous pouvez bénéficier de CESU Enfance si :

- Vous résidez sur Lamballe Terre & Mer
- Vous êtes parents d'enfants de moins de 12 ans
- Vous travaillez en horaires dits atypiques
- Votre besoin de garde à domicile est compris entre 4h30 et 7h45 , et /ou 18h15 et 23h

Lamballe Terre & Mer peut vous proposer un rendez-vous personnalisé, conjoint avec l'animatrice du relais parents assistants maternels et l'assistante sociale de la Caf. Elles vous accompagneront dans l'étude de vos droits pour activer le dispositif CESU.

**Contact :** Direction Petite Enfance- Lamballe Terre & Mer,  
34, rue Jean Jaurès- 22410 Lamballe-Armor

**02 96 50 70 11**

[service-petite-enfance@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:service-petite-enfance@lamballe-terre-mer.bzh)

# INFORMATIONS MAIRIE



En raison du confinement, depuis le 23 novembre 2020, il est possible de réaliser sa journée défense citoyenneté en ligne sur le site <http://majdc.fr>

La priorité est donnée aux jeunes déjà inscrits sur majdc.fr ou ayant communiqué une adresse mail au moment du recensement ou lors de contacts avec les centres du service national (CSN). Les jeunes n'ayant communiqué ni adresse électronique, ni numéro de téléphone recevront une convocation par courrier. Ce document expliquera la marche à suivre pour pouvoir réaliser sa JDC en ligne. Attention, les jeunes disposent de 11 jours pour effectuer la JDC en ligne. La convocation précisera la date limite d'exécution. Les jeunes qui n'ont pas accès à internet et qui ne peuvent effectuer la JDC en ligne seront prioritaires pour l'effectuer en présentiel dès la fin du confinement.

## Quel nouveau nom pour le magazine de Lamballe-Armor ?

Pour son 100<sup>ème</sup> numéro, le magazine de la ville évolue avec de nouvelles rubriques vous impliquant encore davantage.

Une belle occasion de lui trouver un nouveau nom pour remplacer l'actuel : "Réussir ensemble".

Une nouvelle appellation qui serait plus représentative de notre démocratie locale qui donne la parole aux citoyens.

**PARTANTS POUR UNE PARTICIPATION CITOYENNE ? TOUTES LES IDÉES SONT BIENVENUES !**

Parmi toutes les réponses reçues avant le 31 décembre 2020, 3 noms seront ensuite soumis au vote des habitants de Lamballe-Armor.

### **COMMENT PARTICIPER ?**

envoyez votre (ou vos) proposition (s) par mail

à [communication@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:communication@lamballe-terre-mer.bzh)

ou par téléphone : 02 96 50 13 51 \*la proposition retenue sera à céder à la ville de Lamballe-Armor.



## Incivilités



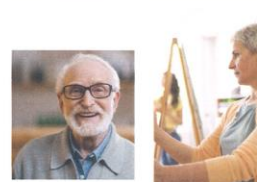
Nous déplorons de nombreux actes d'incivilités sur notre commune dans les tribunes du stade et sur le parking de la salle EOLE (dépôt de fumier!!!!)

faisant encore récemment l'objet d'un dépôt de plainte en gendarmerie. En effet, il n'est pas concevable de laisser passer de tels actes et nous avons de bonnes raisons de penser que l'enquête aboutisse. Ces auteurs ne respectent pas le bien

commun, suscitant pour nos agents, un travail de remise en état et de nettoyage des lieux et donc un coût supplémentaire pour la collectivité.

Pierrick BRIENS  
Maire Délégué de Morieux





**Pourquoi, comment,  
 où et quand voter ?**  
 toutes les réponses :  
[www.cnrACL.retraites.fr](http://www.cnrACL.retraites.fr)

A.1001.23350

## Retraités de la CNRACL, élevez vos représentants au sein de votre caisse de retraite.

Le vote se déroulera du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2021, soit par correspondance, soit par Internet sur un site sécurisé. Pour ces deux modalités, le matériel de vote vous sera adressé par voie postale. Il est donc recommandé d'actualiser vos coordonnées et de vérifier votre inscription sur les listes électorales.



Suis-je bien électeur ?

Je suis électeur dans le collège des retraités si je suis titulaire au 1<sup>er</sup> septembre 2020 d'une pension personnelle ou d'une pension de réversion de veuf ou de veuve de la CNRACL, acquise au titre de la vieillesse ou de l'invalidité



Je m'assure que mes  
 coordonnées sont à jour

| Quand?                   | Quoi?           | Comment les consulter?                                                                                                                                                                                                                                             | Comment les modifier?                                                              |
|--------------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Jusqu'au 11 janvier 2021 | Adresse postale | - via mon espace personnel CNRACL                                                                                                                                                                                                                                  | - via mon espace personnel CNRACL<br>- en appelant au 05 57 57 91 00 de 9h à 17h30 |
|                          | Etat civil      | - via mon espace personnel CNRACL<br>- sur les listes partielles consultables à la mairie de ma commune de résidence, sur la notification que je recevrai si je réside à l'étranger ou sur le site Internet de la CNRACL à partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2020 | - en appelant au 05 57 57 91 00 de 9h à 17h30                                      |



Je vérifie que je suis  
 bien inscrit sur les listes  
 électorales partielles

| Quand?                                                 | Comment vérifier mon inscription?                                                                                                                              | Comment faire une demande de rectification pour un ajout, une radiation ou une modification du collège d'appartenance?                                                                    |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A partir du 16 novembre 2020 jusqu'au 19 décembre 2020 | - sur les listes partielles consultables à la mairie de ma commune de résidence ou sur le site internet de la CNRACL à partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2020 | - via le formulaire de demande de rectification à télécharger sur le site internet de la CNRACL et à retourner : Elections CNRACL - Rectification - Rue du Vergne - 33 059 Bordeaux Cedex |



Je vote

Je reçois à mon domicile le matériel de vote accompagné des professions de foi des candidats et d'une instruction de vote détaillée au plus tard fin février.

Deux modalités de vote me seront proposées :

- Le vote électronique par internet : du 1<sup>er</sup> mars 2021 à 9 h au 15 mars 2021 à 18 h

Ou

- Le vote par correspondance : dès réception du matériel de vote et jusqu'au 15 mars, le cachet de la poste faisant foi

« La Caisse des Dépôts et Consignations conjointement avec les ministères chargés des affaires sociales (Direction de la sécurité sociale) sont responsables du traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Elections CNRACL 2021 » conformément au décret n° 2007-173 du 07 février 2007 relatif à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales et à l'arrêté du 25 août 2020 relatif aux modalités d'élection au conseil d'administration de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales en 2021.

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées aux fins des « Elections CNRACL 2021 ». Aux termes de l'article 10-1 du décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales et de l'arrêté du 25 août 2020 relatif aux modalités d'élection au conseil d'administration de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales en 2021, ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Les personnes concernées par le traitement « Elections CNRACL 2021 » disposent des droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement, d'opposition et de décider du sort de leurs données à caractère personnel après leur décès. Elles peuvent exercer leurs droits en adressant un courriel à l'adresse suivante : [mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr](mailto:mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr) ou par écrit à l'adresse suivante : Caisse des Dépôts - Données personnelles - Etablissement de Bordeaux 5, rue du Vergne 33059 Bordeaux Cedex, et d'y joindre toute pièce permettant de justifier leur identité et leur demande.

Elles peuvent contacter le Délégué à la protection des données (DPO) en remplissant le formulaire de contact à l'adresse : <https://www.caissedesdepots.fr/protection-des-donnees-personnelles>. Les personnes concernées par le traitement « Elections CNRACL 2021 » disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). »



## Information MSA d'Armorique aux ressortissants agricoles

Accident de la circulation, erreur médicale, accident scolaire, coups et blessures volontaires... Dans son quotidien, tout un chacun peut, un jour ou l'autre, être victime d'un accident causé par tiers. Ces cas d'accident sont en effet multiples et peuvent être le fait d'un particulier ou d'une entreprise.

### Pourquoi faut-il le signaler et à qui ?

Dans le cas d'un accident causé par un tiers, c'est la personne ou l'entreprise qui en est à l'origine qui est considérée comme responsable. Par conséquent, c'est elle ou son assureur qui prend en charge l'indemnisation. C'est pourquoi, la MSA d'Armorique rappelle à ses assurés qu'il est important qu'ils lui signalent leur accident. Ils bénéficieront d'une meilleure prise en charge de frais complémentaires non couverts par l'assurance maladie, voire, d'une réparation de préjudices personnels.

Cette démarche est également plus juste et citoyenne. Elle permet à la MSA d'engager un recours afin de se faire rembourser, par le responsable de l'accident ou son assureur, les dépenses d'assurance maladie qu'elle aura engagées. C'est donc contribuer à la bonne gestion et à la sauvegarde du système de santé.

### Quels sont les délais ?

Vous pouvez signaler tout accident, y compris un accident ayant eu lieu plusieurs mois voire plusieurs années auparavant. Pour en savoir plus sur le recours contre tiers ou signaler un accident à l'aide du formulaire disponible en téléchargement, rendez-vous sur [armorique.msa.fr](http://armorique.msa.fr) rubrique *Particulier/Santé/Accident, maladie, invalidité*.

**Opération Tranquillité Séniors**  
en période de COVID19

En cas d'urgence : 17 ou 112

**#RENDREPRESENT**

**Vous vivez seul(e)s ?  
Vous êtes âgé(e)s ?**

N'hésitez pas à vous signaler à la gendarmerie pour bénéficier de l'opération tranquillité séniors : des gendarmes pourront vous contacter par téléphone et vous donner des conseils de prévention.

**Mairies, associations, citoyens référents**

Vous avez connaissance d'une situation particulière de vulnérabilité et d'isolement sur votre secteur, vous pouvez la signaler à la brigade de gendarmerie locale.

**Familles et proches**

- Vous n'avez plus de nouvelles et vous êtes inquiets ?
- Vous pouvez signaler à la gendarmerie une situation particulière au sujet de l'un de vos aînés
- Contactez la gendarmerie de résidence de votre aîné ou la brigade numérique

**BRIGADE numérique**

Pour toute question, 24h/24, 7j/7 :  
[www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/A-votre-contact/](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/A-votre-contact/)  
Contacter-la-Gendarmerie/Discuter-avec-la-brigade-numerique

**GENDARMERIE**

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ





## LE RECENSEMENT AGRICOLE



**Qu'est-ce que c'est ?**  
Tous les 10 ans, le ministère de l'agriculture recense toutes les exploitations agricoles en France

**À quoi ça sert ?**  
L'objectif est de collecter un très grand nombre de données pour avoir une image précise de l'agriculture française aujourd'hui et guider les prises de décisions pour l'agriculture de demain

**Qui est concerné ?**  
Toutes les exploitations agricoles sont concernées

**Qui répond ?**  
C'est le chef d'exploitation qui répond à l'enquête

**Que deviennent les données ?**  
Les données individuelles concernées resteront confidentielles et utilisées uniquement à des fins statistiques

**Comment répondre ?**  
La majorité des chefs d'exploitations recevront par courrier un identifiant et un mot de passe personnels pour répondre au questionnaire en ligne

Pour certaines exploitations, un enquêteur viendra directement sur l'exploitation collecter les réponses à un questionnaire plus détaillé

**Quand ?**  
La collecte se fait d'octobre 2020 à avril 2021, premiers résultats disponibles fin 2021



  
**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Pour tout renseignement, contactez le service régional de la statistique agricole : [srise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr)

## La recette de Catherine, cuisinière au restaurant scolaire

### Mini gougères pour l'apéro (environ 45 pièces)

#### Ingrédients :

- 4 œufs dont 1 pour la dorure
- 125 g de farine
- 60 g de beurre
- 200 g d'eau
- 1/2 cuillère à café de sel
- 130 g de gruyère râpé mixé dont 30 g à conserver pour parsemer sur le dessus des gougères



Mettre dans une casserole l'eau, le beurre en morceaux, le sel, porter à ébullition.

Ajouter la farine hors du feu en une seule fois, mélanger rapidement à la spatule.

Remettre la casserole sur le feu, faire dessécher quelques minutes à feu vif en travaillant vigoureusement jusqu'à ce que la pâte forme une boule se détachant bien de la casserole et de la spatule, retirer du feu et mettre la pâte à refroidir.

Ensuite ajouter à la pâte le premier œuf, travailler énergiquement jusqu'à son absorption complète, le deuxième œuf puis le troisième jusqu'à obtention d'une pâte lisse ; y ajouter 100 g de gruyère râpé mixé, préchauffer le four à 200°C, préparer une plaque à pâtisserie.



Mettre la pâte dans une poche, faire des petits tas sur la plaque en les plaçant en quinconce, dorer à l'œuf et parsemer les 30 g restant de gruyère.

Faire cuire à four chaud 15 à 20 minutes.  
Servir chaud.

NB : on peut mettre la pâte dans des mini moules en silicone, les congeler puis le lendemain les mettre dans un sachet et lorsque l'on en a besoin les disposer sur une plaque ou à nouveau dans les moules et enfourner à 200 °C servir chaud à l'apéro.

Catherine GUINARD





# L'art prend l'air



**L'art prend l'air** pour la deuxième année consécutive dans les 8 bourgs des communes déléguées avec une exposition mise à disposition de la Ville par l'association Art, artisans et commerçants de Quessoy et soutenue par Lamballe Terre et Mer.

Les toiles de 20 peintres du 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècle parmi les plus connus figurent **Claude Monet, Vincent Van**

**Gogh, Pierre Bonnard, Auguste Renoir, Paul Cézanne, le Douanier Rousseau, Toulouse Lautrec, Gustave Courbet et Fernand Léger ou Lucien Pouédras.**

Comme l'année dernière, les œuvres sont exposées Place Armand et Jeanne Gouriou pour Morieux, ce qui permet au détour d'une balade de pouvoir admirer ces œuvres, en plein air, pour le plaisir des yeux jusqu'au mois de janvier 2021.

Pour aller plus loin et admirer l'ensemble des reproductions : devant la gare de Lamballe à deux pas de la station Distribus, les écoles publiques de Maroué, Planguenoual, Saint-Aaron et Trégomar ainsi que dans les bourgs de la Poterie et Meslin.

Christelle LEVY



**Diffusion : 550 exemplaires**

**Directeur de publication :**  
HERCOUËT Philippe

**Réalisation :**  
**Adjointe déléguée à la**  
**Communication** : LEVY Christelle.

**Responsable du Pôle Littoral :**  
LE CORGUILLÉ Dominique.

**Secrétaire de Mairie :** VERDIER Aurore.

**Crédits photo :** LEVY Christelle,  
VERDIER Aurore, GUINARD Catherine,  
BRIENS Pierrick, TROUSSARD Estelle,  
HAMEL Nathalie.